

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du jeudi 07 juillet 2016 - 07/2016**

L'an deux mille seize et le jeudi 07 juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Etaient présents** : AMOUROUX/CLEMENT/PARRA/BEUVE/MINET/MUNOZ/MADELAINE/MILHE  
POUTINGON/DI BATTISTA/ BELTRAN/CLUZAN/KRASKER.

**Absents excusés** : BARENNE/PLANES

**Procuration** : BARENNE à AMOUROUX/FOURCADE à CLEMENT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PARRA. a été désigné secrétaire assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.

**Conseillers municipaux en exercice** : 15

**Présents** : 12

**Procurations** : 2

**Votants** : 14

### **DELIBERATION N° D1/S07/216**

#### **OBJET : REGIE TEMPORAIRE DU 14 JUILLET - TARIF BOISSONS, REVERSEMENT DES RECETTES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 juin 2014, le conseil municipal avait décidé de fixer le repas du 13 juillet à 5 € par personne de 12 ans et plus. Il avait été également décidé de verser la recette au CCAS.

Il propose les mêmes tarifs qu'en 2014 et 2015 à savoir :

- Bière 2 €
- Sodas - eau gazeuse : 1 €

Il propose de conserver les mêmes tarifs et de reverser la recette sur le budget général, le budget du CCAS étant suffisamment abondé.

**Vote** : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE

### **DELIBERATION N° D2/S06/2016**

#### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL)**

Monsieur le Maire expose l'Etat a adopté dans la loi de finances 2016 des mesures en faveurs de l'investissement public local, une enveloppe d'un milliard d'euros est consacrée aux projets par les communes et leurs groupements. Il s'agit du fond de soutien à l'investissement public local (FSIPL).

La commune pourrait prétendre à une aide au titre du soutien aux projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres. Le Montant maximum de l'aide est fixé à 80% du montant total HT des travaux.

Considérant le projet de zone logistique qui va voir le jour dans les mois qui viennent,

Considérant la nécessité de relier cette activité au village, accès aux services délivrés par la commune : Mairie, Agence Postale Communale, Garderie municipale, Ecole, Epicerie en délégation de service public, artisans, professions para médicales,

Considérant le besoin d'aménager les accès reliant le centre du village à la zone logistique, notamment pour les habitants et futurs habitants,

Il propose :

- de présenter le dossier suivant : Amélioration des échanges viaires entre la future zone logistique et le centre bourg : aménagement des chemins de la bataille du Boulou et de Nidolères.

Le montant des travaux a été estimé à 754 495 € HT.

- De solliciter une aide au titre du FSIPL à hauteur de 80% soit 603 596 €.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

**Vote** : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 07 juillet 2016 - 07/2016**

**DELIBERATION N° D3/S07/2016**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire indique d'il convient de prendre une décision modificative pour le renouvellement des ordinateurs de la classe mobile et la réfection intérieure de la Cave aux Contes suite au début d'incendie causé par un dégât électrique :

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2182	184	ECOLE	Matériel de transport	2 781,00	
							<b>Total</b>	<b>2 781,00 €</b>

CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	23	2312	202	ECOLE	Agencements et aménagements de terrains	-2 781,00	
							<b>Total</b>	<b>-2 781,00 €</b>

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	F	023	023		ECOLE	Virement à la section d'investissement	6 731,00	
D	F	011	615221		CAVE	Bâtiments publics	28 110,00	
D	I	21	2183	184	ECOLE	Matériel de bureau et matériel informatique	6 731,00	
							<b>Total</b>	<b>41 572,00 €</b>

COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	I	021	021	OPFI	ECOLE	Virement de la section d'exploitation	6 731,00	
R	F	77	7788		HCS	Produits exceptionnels divers	34 841,00	
							<b>Total</b>	<b>41 572,00 €</b>

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

**Vote : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE**

**DELIBERATION N° D4/S07/2015**

**OBJET : REPRISE DES VOIES LOTISSEMENT « LES HAUTS DE TRESSERRE »**

Monsieur le Maire expose que suite à la demande, en date du 24 juin 2016, du lotisseur, propriétaire des terrains recevant les voies et espaces publics, parcelles cadastrées section A n°1606 et 1607 et la demande en date du 27 juin 2016, de l'association des copropriétaires du lotissement « Les Hauts de Tresserre », il convient de lancer la procédure de reprise dans le domaine public communal.

Il demande au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces deux parcelles en la forme administrative, et de demande le classement dans le domaine public communal.

**Vote : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE sous réserve que le mât tordu soit remplacé et que le trou entourant le mât remplacé soit reboucher correctement.**

**DELIBERATION N° D5/S07/2016**

**OBJET : MODALITE DE MISE A DISPOSITION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS - PARTICIPATION ET CONVENTION**

**Etaients présents : AMOUROUX/CLEMENT/PARRA/BEUVE/MINET/MUNOZ/MADELAIN/MILHE POUTINGON/DI BATTISTA/ BELTRAN/CLUZAN/KRASKER.**

**Absents excusés : BARENNE/PLANES**

**Procuration : BARENNE à AMOUROUX/FOURCADE à CLEMENT**

**SECRETARE DE SEANCE : Mr PARRA. a été désigné secrétaire assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du jeudi 07 juillet 2016 - 07/2016**

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° D1/S05/2014 en date du 18/04/2014, le conseil municipal lui a donné délégation pour décider de la conclusion et la révision des louages de choses n'excédant pas 12 ans.

Il indique que pour une meilleure utilisation des salles mises à disposition, il est en train de revoir les conventions d'utilisations pour les associations.

En ce qui concerne les associations dont les activités payant, il propose de fixer un prix de location à savoir pour l'association :

Passion danse : 80 € par mois d'utilisation ;

Sophrologie : 10 € par moi d'utilisation ;

Pour les associations à but non lucratif dont le siège social est sur la commune, la mise à disposition sera à titre gracieux et restent soumises à l'obligation de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales :

« Toute association ayant reçu une aide est tenue de fournir à la collectivité concernée une copie de ses comptes, validés par l'Assemblée Générale, ainsi que les documents faisant apparaître son activité, accompagnés de :

- La composition du bureau ;
- Origine géographique (commune de résidence) et nombre des membres utilisateurs de l'association. »

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

**Vote : contre 3 abstention 0 pour : 12**

### **DELIBERATION N° D6/S07/2016**

#### **OBJET : CREATION D'UNE SORTIE D'AUTOROUTE AU VILLAGE CATALAN**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courriel du président de la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) accompagné d'un courrier qui doit être adressé au Directeur de Vinci-Autoroute pour la création d'une sortie d'autoroute au Village Catalan.

En effet, le Président de la CCI est fortement sollicité par ses ressortissants PME qui déplorent sur la départementale 9 entre le Mas Sabole et Pollestre. Les résidents se plaignent également de cette situation.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

**Vote : contre : ... abstention ... pour : UNANIMITE**

### **DELIBERATION N° D7/S07/2016**

#### **OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes des Aspres.

Il demande au conseil municipal de donner ses observations.

Aucune observation formulée par le conseil municipal.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 07 juillet 2016 - 07/2016**

**DELIBERATION N° D8/S07/2016**

**OBJET : PROPOSITION DE CESSION DE LA PARCELLE A33, SOUS LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'à plusieurs reprises, verbales mais aussi écrite, il a demandé à la propriétaire de la parcelle A33 de remettre en état son bâtiment laissé à l'abandon.

Sans réponse et action et devant le danger que représente l'état du bâtiment, il a entamé une procédure de péril.

En réponse la propriétaire qu'elle souhaité donner l'immeuble à la commune sous conditions, qui ne paraissent pas correspondre à un don et qui ne sont pas possible de mettre en place.

S'il s'agissait d'un achat, il faudrait que la commune soit en mesure de le financer aux conditions sus évoquées et qu'elle puisse budgétairement réaliser les travaux pour garantir la sécurité des usagers de la voie.

Aussi il souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur la question afin de savoir si la commune procède à l'acquisition de la parcelle A33 ou s'il poursuit la procédure de péril.

**Vote : contre : ... abstention ... pour : à l'UNANIMITE, poursuite de la procédure de péril.**

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Jean AMOUROUX.